



COMMUNE DE WASNES AU BAC

Informations municipales

Les brèves de Gustine

A LA UNE : **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Depuis plusieurs années, la mairie appelait de ses vœux la réfection du réseau d'assainissement, celui-ci ne faisant plus correctement son office (inondations).

Le SIDEN SIAN nous a finalement entendu et les travaux ont débuté le 5 septembre. Ils se termineront fin novembre (sauf intempéries majeures).

OBJET DES TRAVAUX : ils consistent à séparer les eaux pluviales (ruissellement et gouttières) des eaux usées de la rue du Docteur Calmette.

BUT DES TRAVAUX : soulager la pompe de refoulement située au bout de la rue Pasteur et ainsi éviter un maximum le rejet d'eau souillées dans nos étangs.

Un exemple parmi tant d'autres : nombre de serviettes soi-disant biodégradables empêchent cette pompe de fonctionner correctement, ce qui a pour effet d'inonder les champs alentours et d'y disperser lesdites serviettes. Ces dernières pouvant être absorbées par le bétail qui y paît.



Donc et même après les travaux, ne pas jeter ces serviettes (et autres préservatifs, etc...) dans le réseau, il n'est pas fait pour cela et ne pourra toujours pas les absorber ! La poubelle « ordures ménagères » en fera bon usage...

Pour une efficacité maximale, il sera, dans un second temps, nécessaire de poursuivre ces travaux en vue de séparer les réseaux de la rue Jean Moulin et la deuxième partie de la rue du Docteur Calmette.

PHASAGE DES TRAVAUX :

1) Curage du fossé existant le long du chemin de la Buttorie.



2) Création d'un fossé pour permettre l'évacuation des eaux pluviales de la rue Calmette (au niveau du n° 26)



Info n°17

15/11/2023



3) Traversés des trottoirs



4) Pose du tuyau principal rue Calmette.



5) Raccordement des tuyaux de sortie de gouttières.



6) Réfection de la route départementale (1/2 route) et remise de cailloux sur les trottoirs abimés

Ces travaux sont lourds. Nous sommes bien conscients de la gêne occasionnée, il était cependant nécessaire de les effectuer au bénéfice de l'ensemble de notre communauté.

DERNIERE MINUTE

NOREADE nous a informé de nouveaux travaux rue du Pont Rade sur le territoire de Paillencourt (Trottoir à droite en sortant de Wasnes vers Cambrai) à compter du 20 novembre.

Il s'agit de la rénovation d'une partie du réseau d'assainissement. En effet, le tuyau de refoulement des eaux usées de Wasnes situé près de la pompe (après le bâtiment anciennement « Grenouillère » jusqu'au pont du canal) est vétuste et doit être remplacé.

Ces travaux d'un montant de 150 000 € sont exclusivement à la charge du SIDEN SIAN.

Durée prévisionnelle des travaux : deux mois. La circulation sera effectuée en alternance par feux tricolores.



LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Wasnes dépend du bassin hydrographique de l'agence de l'eau « ARTOIS-PICARDIE ». Cette agence est un établissement public de l'Etat, elle « assure une mission d'intérêt général visant à gérer et à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques ».

En ce qui concerne notre village, le service public de l'eau a été confié au SIDEN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eaux du Nord) dès la fin des années 1950 et au SIAN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord) en 1970, lors de sa création. Ces deux établissements ont fusionné en 2009 pour former le SIDEN-SIAN.

Pour assurer sa mission, le SIDEN-SIAN s'est doté de deux régies : NOREADE (cf. ci-après) .

LA COMMUNE

- Elle délègue ses compétences en matière de gestion de l'eau au SIDEN SIAN.
- En contrepartie, elle verse une redevance annuelle.
- Le transfert de compétences implique transfert des responsabilités pouvant lui incomber du fait de cette gestion

SIDEN SIAN

- Chargé de la production, du transfert et de la distribution de l'eau potable
- Chargé de l'assainissement collectif et non collectif : collecte des eaux usées, transport et dépollution
- Ces missions sont assurées via deux régies NOREADE

NOREADE

- Deux régies : NOREADE EAU et NOREADE ASSAINISSEMENT
- Elles ont une autonomie financière
- Elles interviennent (directement ou en faisant appel à des entreprises privées) dans la construction, l'exploitation, la rénovation et l'amélioration des équipements afin de répondre aux missions du SIDEN SIAN



INFO PRATIQUE : Wasnes dépend du centre NOREADE de Beauvois en Cambrésis

Les contacter : Services techniques, d'urgence (24h/24h) et relation abonnés : 03.27.76.55.30



ET SI NOUS PARLIONS ...SANTÉ ?

SOINS NON PROGRAMMÉS

Dans le n° 15 de Gustine, nous avons abordé la question des « soins non programmés » sur le secteur du Grand Denain.

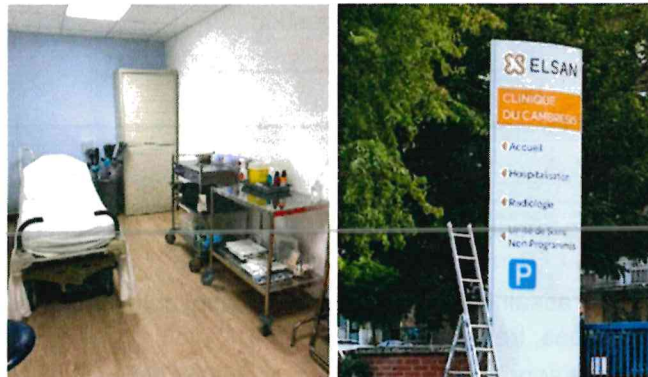
En complément, nous vous délivrons une information complémentaire : **la création d'une « Unité de Soins Non Programmés » à la clinique du Cambrésis** (102, boulevard Faidherbe 59400 Cambrai -Tél. standard : 03.59.752.753). L'ouverture est effective depuis le 2 octobre dernier.

L'unité de soins non programmés de la clinique du Cambrésis est ouverte

Cette unité prend en charge les urgences traumatologiques courantes (entorses, plaie, traumatismes) et la médecine générale aigüe, sans prise de rendez-vous

Elle sera située au niveau n-1 de la clinique du Cambrésis, à côté du service de radiologie. Cette proximité entre ces deux services permettra un gain de temps considérable en cas de nécessité d'examen radiologiques.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 20h.



AUTONOMIE ET HANDICAP

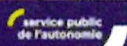


La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), communique actuellement sur les ondes afin de faire connaître les deux sites officiels et favoriser l'accès à l'information pour les personnes âgées ou handicapées et leurs aidants :

pour-les-personnes-agees.gouv.fr

"Je trouve les infos dont j'ai besoin... Et ça m'aide à rester serein."

Le site officiel pour tout savoir sur les aides, les droits et les démarches.



Pour trouver des informations sur le handicap, la première étape, c'est

MonParcoursHandicap.gouv.fr





ET SI NOUS PARLIONS ... SANTE, SUITE

Rappel de l'assurance maladie concernant les conditions de prise en charge et de remboursement des frais de transport .

Pour plus d'informations, site www.ameli.fr ou appel au 3646



Hainaut

informations

Le Centre Sport-Santé de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Prescription de transport



Besoin d'un transport pour des soins, des examens ou pour rentrer chez vous après une hospitalisation ? L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport, si votre état de santé le justifie et sous certaines conditions. Pour cela votre médecin traitant vous remet une **prescription médicale de transport**.

La prescription médicale de transport remise par votre médecin précise le mode de transport que vous pouvez utiliser et les conditions particulières s'il y en a. Par exemple le besoin d'un accompagnement par un proche

Vous devez respecter le mode de transport prescrit par votre médecin sauf si vous avez recours à un mode de transport moins onéreux.

Vous faites les démarches pour vous faire rembourser depuis votre compte ameli

3 types de transport peuvent être prescrits :

- le transport individuel : vous êtes autonome et capable de vous déplacer seul ou accompagné par un proche,
- le transport assis professionnalisé : vous avez besoin d'une aide technique et vous devez voyager assis ;
- le transport en ambulance : votre état de santé impose de voyager allongé et/ou surveillé.

Trouvez votre transport assis professionnalisé ou votre ambulance agréée sur l'annuaire santé d'ameli.fr

Pour en savoir plus : www.ameli.fr

LE SPORT, C'EST LA SANTÉ !



RAPPEL

Dans le précédent numéro, nous vous annonçons la mise en place au sein de la commune du dispositif « sport et santé » initié par la CAPH.

Pour les retardataires, une bonne nouvelle !

Il reste des places, n'hésitez pas à vous inscrire.

Les séances ont lieu le vendredi de 13h30 à 14h30 à la salle des associations.



Le Pass'Sport, c'est quoi ?

Le Pass'Sport est **une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux jeunes qui sont :

- nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;
- nés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.

DATE LIMITE : 31 décembre 2023 (même si vous avez déjà pris votre adhésion ou votre licence)

Vous êtes intéressés et voulez savoir comment cela fonctionne ?

Rendez vous sur le site : pass.sports.gouv.fr



FETES ET CEREMONIES

Le 15 Octobre, la salle polyvalente a accueilli « UNE JOURNÉE EN DOYENNE » organisée par la Paroisse St Martin.

Il s'agissait d'un moment convivial de partage autour du thème de l'eau. La journée a commencé à Estrun avec une exposition retraçant l'histoire du Bassin Rond.

Après la messe, les plus courageux ont entamé une marche autour des canaux et tous se sont retrouvés dans la salle des fêtes de Wasnes pour un apéritif et un repas bien mérité !

Les convives ont pu apprécier les chants avant de terminer la journée par la visite du musée de la batellerie à Bouchain.



Le 28 octobre, l'APE a organisé sa traditionnelle fête d'halloween et les enfants de l'école déguisés se sont dispersés dans un quartier du village pour récolter moult sucreries.

Belle réussite !



Jessica, Présidente de l'APE remercie chaleureusement les habitants de Wasnes qui ont accueilli les enfants et « joué le jeu » !



FETES ET CEREMONIES (SUITE)

Le 05 novembre, exposition—vente

Ce salon était « une première » pour notre village. Il regroupait de nombreux exposants : produits de beauté, parfums et bijoux ont été présentés.

Cette exposition organisée à l'initiative privée de Mme Stéphanie Gumez s'est déroulée à la salle des fêtes et a rencontré un vif succès en proposant des articles peu chers en prévision des fêtes de fin d'année.

Cérémonie du souvenir 11 novembre

Comme tous les ans, la municipalité, les anciens combattants et les enfants de l'école se sont réunis autour du monument afin de commémorer l'armistice.

Un remerciement tout spécial à Ambre et à Louis qui ont accepté de lire le nom des habitants décédés lors du conflit.

Les enfants présents ont reçu un paquet de bonbons et un vin d'honneur a été offert par la municipalité à la salle des associations.





FETES ET CEREMONIES A VENIR..

◆ 19 NOVEMBRE : REPAS DES AINÉS

Cet évènement annuel aura lieu à 12h30 dans la salle polyvalente. Ce repas, subventionné par la mairie est organisé et animé par les membres du Comité des fêtes.



◆ EN DÉCEMBRE

- ⇒ Le 23 décembre dans la matinée, la municipalité aura le plaisir de distribuer les colis de Noël aux anciens
- ⇒ L'APE et le Comité des fêtes organisent tous deux un passage du père Noël. Le premier destiné exclusivement aux élèves de notre école, le second s'adresse à tous les enfants de la commune dont les parents ont souhaité recevoir cette visite à domicile.
- ⇒ Malheureusement, le Comité des fêtes nous a indiqué qu'il n'y aurait pas de marché de Noël cette année faute d'intérêt et manque de bénévoles pour l'organiser

PETITES INFOS EN BREF..

- **IMPORTANT** : le courriel de la mairie a changé. Vous pouvez dorénavant la joindre à l'adresse suivante :
accueil@wasnesaubac.fr
- **ANTENNE RELAIS** : Comme indiqué précédemment, l'antenne sera installée sur un terrain privé à côté du château d'eau. Les travaux ont commencé et devraient se terminer en début 2024.
- **DEGRADATION !**

Vous avez sans doute constaté que le feu clignotant situé au virage en arrivant de Féchain avait disparu...

Ce panneau était important car informait les automobilistes de la dangerosité de ce virage. Nous allons bien sûr le remplacer mais tout cela a un coût !

- **NOUVELLE SIGNALISATION**

Suite au signalement de plusieurs d'entre-vous, un nouveau panneau « priorité à droite » clignotant a été posé dans la rue du Dr Calmette au droit de la rue des Vertes Rues. En effet, trop nombreux étaient les automobilistes qui ignoraient cette priorité.

AVIS AUX AMATEURS : de nombreux contrôles vont prochainement être effectués sur le territoire de la commune par la gendarmerie.





EN BREF ET BON A SAVOIR !



Recensement de la population 2024

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 18 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**



INFO HABITAT
Communauté d'Agglomération de
La Porte du Hainaut

VOUS AVEZ UNE QUESTION :

TECHNIQUE

FINANCIÈRE

ADMINISTRATIVE

JURIDIQUE

CONCERNANT VOTRE LOGEMENT ?



Mis en place par La Porte du Hainaut, Info Habitat est un service public qui vous guide pour toute question liée à votre logement et/ou à la rénovation de votre habitat.



**UN CONSEILLER À VOTRE ÉCOUTE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 12H30 ET DE 13H30 À 17H**

Un numéro unique

03 62 53 25 19

Service Gratuit



Vous allez découvrir dans les deux prochaines pages de nouveaux sujets non encore abordés dans le journal communal.

N'hésitez pas à nous dire ce que vous en pensez, GUSTINE est votre journal et nous essayons de le rendre le plus convivial possible même si nous devons parfois traiter de sujets difficiles.

Toute l'équipe municipale reste donc attentive à vos avis, vos critiques (positives et négatives) et vos propositions. Vous pouvez les formuler par écrit en déposant votre papier dans la boîte de la mairie ou sur le site internet wasnesaubac.fr, rubrique « contact ». Merci !



OSTREVANT OU OSTREVENT ?

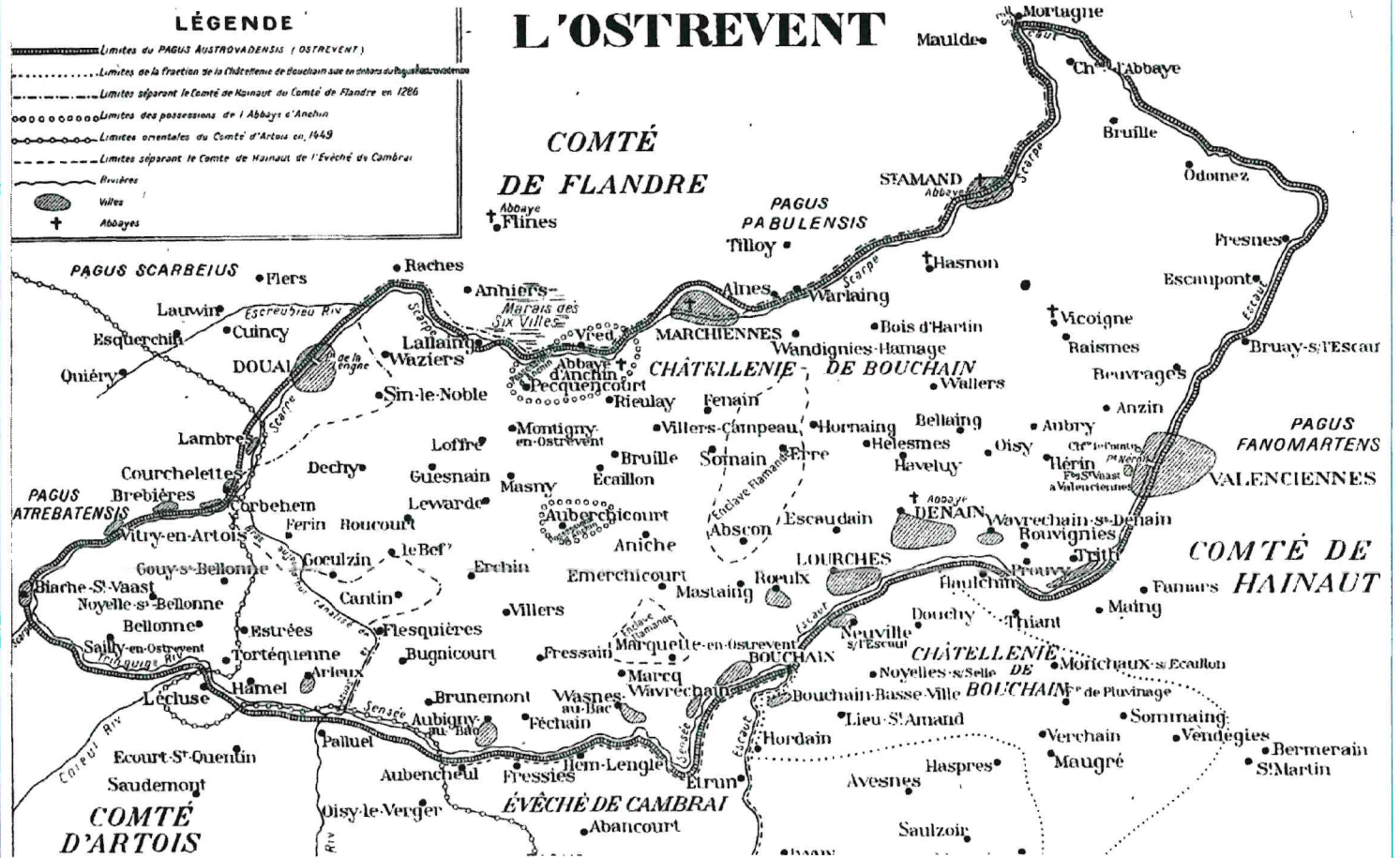


Comme vous le savez, Wasnes fait partie du territoire de l'Ostrevant / Ostrevent.

Force est cependant de constater, qu'au cœur de cette vaste contrée, l'orthographe du nom varie : nous retrouvons en effet, Marquette en OstrevAnt, le musée de l'OstrevAnt à Bouchain mais aussi la communauté de commune Cœur d'OstrevEnt, Marcq en OstrevEnt, etc. **Pas très clair.... Alors, OstrevAnt ou OstrevEnt ?**

Historiquement, l'Ostrevant est lié au partage du royaume de Clovis entre ses deux fils. Les territoires s'appelaient Neustrie et Austrasie, l'Escaut servait de frontière. C'est aux environs du 7^{ème} siècle que naît en Neustrie le « Pagus Austrovensis », il s'agissait d'une circonscription administrative dirigée par un comte. Ce Pagus est ensuite devenu Comté d'OSTERBAN (pays de l'Est) puis Comté d'OSTRE-VANT.

Le territoire de l'Ostrevant est délimité par l'Escaut, la Scarpe et la Sensée, il jouxte le Cambrésis par le sud, la Flandre par le nord, le Hainaut par l'est et l'Artois par l'ouest.



Contrée de richesses : de nombreuses et puissantes abbayes jalonnent le pays (les plus importantes : Marchiennes, Anchin et St Amand), de voies de circulation datant de l'empire romain, de fleuves et de terres agricoles fertiles, l'Ostrevant fut également terre de guerres et de revendications multiples.

Le territoire a été flamand, autrichien, bourguignon, espagnol selon qu'il passait sous domination des comtes de Flandre ou de Hainaut et de leurs alliances.

C'est sous Louis XIV que l'Ostrevant est définitivement rattaché à la France (traité de Nimègue 1678).

Vous l'avez bien pressenti : historiquement l'orthographe à retenir est bien **OSTREVANT**.

Comment alors expliquer la transcription avec un « E » ?

D'aucuns exposent une erreur d'écriture lors de la refonte de certains actes administratifs (phobie administrative ?). Pour d'autres, n'est-il pas plus logique d'écrire VENT avec un « E » plutôt qu'avec un « A » et ce, d'autant plus que notre région est souvent balayée par ce phénomène météo ?

Oui, mais... les vents dominants viennent de l'OUEST et le suffixe « OST » signifie EST ! **Bref, on en perd le Nord !!!**

Rassurez-vous, les deux orthographes sont admises. Vous pouvez le constater sur les panneaux indicateurs du collège aux feux à l'entrée de Bouchain : regardez bien, vous y retrouverez OSTREVANT et aussi OSTREVENT.

Sources : Regard sur l'Ostrevant, André LEBON 1995

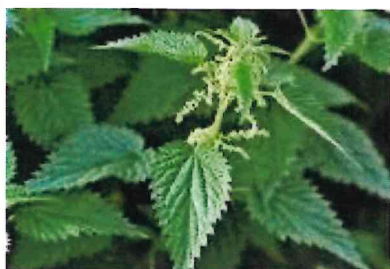
Enquête au sujet de la frontière française sous Philippe VI de Valois, Jules VIARD 1921

Carte : « Le Moyen âge » : bulletin mensuel d'histoire et de philologie / direction MM. A. Marignan, G. Platon, M. Wilmotte—1927. DP



LA GRANDE ORTIE

(à ne pas confondre avec l'ortie blanche ou lamier blanc qui lui ne pique pas)



LE SAVIEZ-VOUS ? Au Moyen Age, les fibres d'ortie étaient largement utilisées pour fabriquer des cordages, des fils et même des vêtements du XIIe siècle au XVIIe siècle, jusqu'au remplacement de l'ortie par le fil de soie.

De même, durant la première guerre mondiale, les Allemands encourageaient les populations occupées à récolter ces longues tiges en fagots pour la confection de cordages ou de toile.

Un temps tombée en désuétude, l'ortie intéresse de nouveau l'industrie textile pour ses qualités écologiques.

PLANTE MÉDICINALE ? Employée jadis comme répulsif en cas de paralysie, les orties étaient réputées en médecine populaire comme un excellent astringent. Les frictions et la flagellation à bases d'ortie étaient préconisées lors de poussées rhumatismales

On ne compte plus ses vertus, diurétiques, anti-inflammatoires, antirhumatismales, astringentes, et revitalisantes.

La plante entière peut être utilisée ainsi que le rhizome. L'ortie est naturellement riche en vitamines A, B et C, en minéraux tels que le fer, le calcium, le magnésium, le potassium, le zinc et le phosphore. Elle favorise de plus l'absorption du fer et aide ce dernier à se fixer sur l'hémoglobine des globules rouges.

AU JARDIN : Cette plante est un excellent allié pour vos cultures. En effet, c'est un activateur de compost qui permet d'augmenter sa température et le nourrit grâce aux bactéries et à l'azote qu'elle contient. De plus, un purin d'ortie dilué à 10 % nourrit vos plantes et les protège contre les maladies grâce à son pouvoir fortifiant.

EN CUISINE: Comme les épinards, les orties peuvent se manger crues ou cuites (soupes, soufflés ou quiches) ;

En l'an 1000, sainte Hildegarde préconisait déjà son emploi : « ... lorsqu'elle est fraîche et qu'elle vient d'être sortie de terre, elle est bonne à manger une fois cuite, parce qu'elle purifie l'estomac dont elle chasse les glaires. Et toute espèce d'ortie parvient à ce résultat ».

Si vous souhaitez en récolter, pensez à prendre des gants. Le printemps est la période propice à la confection de plats. Privilégiez les sommités plus tendres. Pour terminer, voici quelques recettes rapides à exécuter :

SOUPE D'ORTIE

- Rincez vos feuilles
- Faites-les revenir dans un peu de matière grasse
- Ajoutez une ou deux pommes de terre
- 1 bouillon « cube » (poule ou bœuf)
- mixez le tout

(vous pouvez y rajouter de la crème fraîche et/ou quelques croûtons à l'ail)

QUICHE À L'ORTIE ET FROMAGE DE CHÈVRE

- **Ingrédients :** 1 pâte brisée—3 œufs—crème fraîche—bûche de chèvre (ou chèvre frais) - lardons— poivre—ail et/ou oignon
 - Précuisez votre fond de tarte
 - Plongez vos orties 3 mn dans l'eau bouillante
 - Dans une poêle faites revenir dans un peu d'huile, l'ail, l'oignon et les lardons. Saisissez les orties avec cette préparation et réservez.
 - Dans un bol, mélangez la crème et les œufs, poivrez .
 - Répartissez sur votre pâte la composition (ail, oignon, lardons et orties) puis versez le mélange crème et œufs.
 - Découpez le chèvre et répartissez-le sur votre quiche.
- Mettez au four et régalez-vous !

Cette recette ne comporte pas d'ajout de sel, les lardons et la bûche étant déjà suffisamment salés, à vous de voir !



IN EXTREMIS : VOISINS VIGILANTS !



MESSAGE DE LA GENDARMERIE DE BOUCHAIN : APPEL AUX VOLONTAIRES

« Pour la participation citoyenne aussi appelée *Voisins vigilants*, les volontaires peuvent venir en mairie pour proposer leur candidature. Ces personnes alerteraient la Gendarmerie en cas de choses ou passages inhabituels, de méfaits ... pour la tranquillité de leur quartier et de tous.

Merci de venir se renseigner et s'inscrire avant le 4/12/2023 ».

Il manque des personnes, vous êtes intéressés ? n'hésitez pas, **la sécurité de chacun est l'affaire de tous !**

Une réunion sur ce thème est prévue avec le gendarme référent de la commune le 6 décembre prochain.

**VOS ÉLUS VOUS SOUHAITENT UNE BELLE FIN D'ANNÉE ET VOUS DONNENT RENDEZ-VOUS
DÉBUT 2024 POUR UN NOUVEAU NUMÉRO DE GUSTINE !**

